

Tout à fait indépendamment des exercices militaires, les Suisses pratiquent beaucoup le tir à la carabine et au pistolet en tant que sport. Pourtant, en dépit du nombre élevé d'armes à feu de toutes sortes que possèdent les Suisses, ainsi que de la facilité de s'en procurer et de leur utilisation non réglementée en général, la Suisse connaît l'un des taux de criminalité les plus bas du monde. En fait, les crimes violents de toutes sortes sont rares en Suisse. La même étude d'Interpol que je mentionnais précédemment montrait qu'à la fin des années soixantes le taux de meurtres en Suisse était de 0.70 pour 100,000, soit l'un des plus bas du monde.

On répète bien souvent, et c'est même là un lieu commun, que ce ne sont pas les armes à feu qui tuent mais les hommes. Les services du ministre de la Justice (M. Basford) qui ont rédigé cette loi, devaient en être conscients. Ainsi puisque ce ne sont pas les armes à feu qui tuent mais les détenteurs d'armes à feu, le gouvernement a décidé que c'était les personnes qu'il fallait autoriser ou non à posséder des armes à feu.

Le bill C-83 est intitulé mesures visant à protéger la société contre le crime, mais la disposition essentielle que le gouvernement a prise, et qui occupe plus de la moitié de ce bill, ne permettra aucunement de protéger la société contre le crime: il s'agit d'accorder des permis aux détenteurs d'armes à feu. La logique de ce genre de mesure m'échappe. Comment peut-on réprimer la criminalité en contrôlant les activités légales de personnes qui respectent la loi? C'est ce que fera en fait ce bill, qui tend à autoriser les propriétaires d'armes à feu. On estime qu'environ 8,000,000 d'armes à feu appartiennent à des particuliers au Canada. Et pourtant, le nombre de crimes avec arme à feu ne s'élève qu'à quelques centaines chaque année dans le pays, et cela inclut les crimes commis par des criminels déjà condamnés et donc peut-être également les crimes commis au moyen d'armes illégales.

Moins de 1 p. 100 de toutes les armes à feu qui appartiennent à des particuliers au Canada est utilisé à mauvais escient. Les propriétaires d'armes sont tout simplement des citoyens qui respectent la loi et qui ne sont pas plus enclins à tuer quelqu'un à l'aide de cette arme qu'ils ne le sont à poignarder quelqu'un avec leur couteau de cuisine ou à l'assommer avec un râteau. Et pourtant, notre gouvernement veut réglementer la possession des armes. Pourquoi? Eh bien, parce que cela pourrait empêcher quelqu'un, le cas échéant, de se procurer une arme à feu, ce qui permettra d'éviter un crime inutile, au dire du gouvernement. Peut-être, mais il y a trop peu de cas semblables pour justifier l'énorme bureaucratie qui sera nécessaire pour appliquer ce programme d'autorisation des propriétaires d'armes à feu.

Les partisans du gouvernement disent que si l'enregistrement des armes permet d'éviter ne serait-ce qu'une mort inutile, cela vaut la peine. N'est-il pas étrange qu'un gouvernement qui refuse d'exécuter un assassin invétéré et l'autorise à se promener librement et à récidiver, se préoccupe aujourd'hui d'un ou deux crimes perpétrés au moyen d'une arme à feu et que l'on pourrait empêcher en réglementant la possession des armes?

On ne pourra pas réprimer la criminalité et contrôler les incidents impliquant une arme à feu en réglementant les citoyens qui respectent la loi, et c'est en fait l'objet du contrôle des armes. Ce contrôle ne s'adresse ni aux criminels ni aux terroristes politiques, qui n'obtiendront pas d'autorisation pour leurs armes. Le contrôle des armes doit donc être destiné au criminel éventuel, dans la masse de citoyens qui respectent la loi, mais comment peut-on le

Répression de la criminalité

découvrir à l'avance? Quelqu'un qui pourrait à un moment donné commettre un crime passionnel, aurait la plupart du temps les qualités requises pour obtenir l'autorisation d'avoir une arme à feu. Il en est de même d'une personne qui perdrait tout à coup la tête; elle n'accuserait pas nécessairement des antécédents de folie qui lui interdiraient d'avoir une arme à feu.

● (2020)

L'octroi d'un permis au propriétaire d'une arme à feu pourrait peut-être aider à éviter certaines tragédies comme celles qui se sont produites à Brampton et à Ottawa l'an dernier—je dis bien «pourrait peut-être.» A cause de cette possibilité, obligera-t-on quelque cinq millions de Canadiens possesseurs d'armes à feu qui respectent la loi et qui n'ont rien à voir avec les tragédies de Brampton et d'Ottawa à solliciter ce permis? Quel est le raisonnement du gouvernement? Il propose maintenant l'établissement d'une nouvelle bureaucratie quand tous les anciens programmes de contrôle des armes à feu au Canada et à l'étranger se sont révélés inexécutables, encombrants, très coûteux et entièrement inefficaces à réprimer le crime et les morts violentes?

Ce nouveau programme canadien de contrôle des armes à feu ne sert pas en réalité à contrôler les armes à feu, mais à contrôler la population. Le gouvernement prétend que le bill est une mesure d'ordre et de sécurité. Ce titre seul rend de nombreux Canadiens méfiants. Il a certes soulevé un vif étonnement dans ma circonscription de Portage quand il a été annoncé le mois dernier. Comment un ministériel peut-il même dire cela sans sourciller, je ne saurais le dire. Beaucoup de mes mandants commencent à trouver que leur propre paix et leur propre sécurité sont plus menacées par les programmes gouvernementaux de contrôle des gens que par les éléments criminels ou les déséquilibrés mentaux qui possèdent des armes.

Ce n'est un secret pour personne, monsieur l'Orateur, que le gouvernement libéral n'a guère d'appuis dans l'Ouest, dans les Prairies. Il ne pouvait certes faire davantage pour se rendre plus impopulaire dans les régions rurales de l'Ouest que de présenter cette mesure. Dans les campagnes, beaucoup plus de gens possèdent des armes que dans les régions urbaines du Canada. Je le sais pertinemment—je viens d'une région rurale. La plupart des citoyens qui ne connaissent probablement pas la situation très bien acceptent cela comme un fait. Nous savons que les agriculteurs et les familles qui vivent en milieu rural sont probablement plus portés à avoir une ou plusieurs armes que ne le sont les gens de la ville. Et pourtant, la fréquence des crimes dans les régions rurales est très faible. Les fusillades spectaculaires ne sont pas communes dans les petites villes, dans les villages ou encore à la campagne. C'est plutôt un phénomène urbain.

La violence à main armée est, dans une très large mesure, un phénomène urbain. Le bill à l'étude, en cherchant à la combattre, s'attaquera le plus durement aux citoyens innocents qui n'ont absolument rien à voir avec le problème, c'est-à-dire aux habitants des petites localités et des régions rurales. Nous nous trouvons ici très nettement en présence d'une loi qui pénalise l'innocent et ne fait rien pour contrôler le criminel. La plupart des habitants des grandes villes ne possèdent pas d'armes à feu. Le gouvernement actuel, dans son désir forcené de donner l'impression d'agir contre l'augmentation de la criminalité urbaine, a présenté le présent bill, qui constitue en réalité une nouvelle loi sur les armes à feu et qui touchera le plus durement ceux qui n'ont absolument rien à voir avec la criminalité urbaine.